

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
Par téléconférence – 16 mai 2019 – 8 h 30 à 9 h 00

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Lucien Sonier, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Michael MacMullin, Gaëtan Guérette et Lucien Sonier.

Absents : Tina Soucy et Mel Norton.

Membres du personnel présents : Susan Layton, Scott Allaby et Perry Cheeks.

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2 Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3 Approbation des états financiers 2018

a. Rapport des vérificateurs de Travail sécuritaire NB

Le contrôleur donne un aperçu du rapport des vérificateurs et un résumé de la présentation faite au Comité de vérification.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport des vérificateurs indépendants, présenté par le cabinet Grant Thornton, en date du 13 mai 2018, sur la Commission de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) soit approuvé tel qu'il a été présenté.

b. États financiers de Travail sécuritaire NB

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Les états financiers consolidés 2018 de Travail sécuritaire NB soient approuvés tels qu'ils ont été présentés.

c. Rapport des vérificateurs – Loi sur l'indemnisation des pompiers

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport des vérificateurs indépendants, présenté par le cabinet Grant Thornton, en date du 13 mai 2018, sur la Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers, soit approuvé tel qu'il a été présenté.

- d. États financiers de la Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Les états financiers 2018 de la Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers soient approuvés tels qu'ils ont été présentés.

4 Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT